Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203640-20251211-DELIB202572-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 20 H les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 4 décembre 2025qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	GODET Pascal	BOTREL Marie-Claire
LUCAS Dominique	GUDEMARD Bruno	GUILLEMOT Jean-Claude
LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc	KERJEAN Nathalie
PELHATRE Michel	THOMAS François	PICOUAYS Jacqueline
BERNAY Marie-Hélène	LEMAITRE Fabrice	YVART Didier

Absents Excusés :

- Madame RAULT Annie pouvoir à Monsieur LE PROVOST Guy
- Madame AMBROISE Fabienne pouvoir à Monsieur FOURE Jean-Luc
- Monsieur MAILLARD Rémi pouvoir à Madame BOTREL Marie-Claire
- Madame LEMONNIER Rosanna
- Madame CAYET Laurette pouvoir à Monsieur THOMAS François
- Madame BRIAND Marie

Secrétaire de séance : Madame KERJEAN Nathalie

Membres en exercice : 21
Membres présents : 15
Membres votants : 19

PERSONNEL

FINANCES

Question 9-2025-72
Ecole Jean Ferrat, classe de neige à Bellevaux, demande de participation
Madame le Maire expose que depuis de nombreuses années, à l'école primaire Jean FERRAT, des classes de neige sont organisées de façon à proposer aux élèves de Trélivan, la découverte de la montagne et ainsi d'un environnement naturel différent. C'est un projet pédagogique que les enseignants mènent conjointement pour tous les élèves de cours moyen, (35 élèves cette année) Ce projet s'inscrit dans une démarche globale d'éducation à la citoyenneté, à la santé, à la responsabilité et à la découverte du monde.

Madame Méal Directrice de l'école (avec l'accompagnement de Monsieur Le Drezen), a programmé un séjour dans le centre AROEVEN de Bellevaux du samedi 31 janvier 2026 au samedi 7 février 2026.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203640-20251211-DELIB202572-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

L'estimation du coût total de cette classe de neige est de 22 300 €, une participation sera demandée aux parents d'élèves, ainsi qu'aux parents accompagnateurs et l'Amicale Laïque.

L'école Jean Ferrat sollicite de notre part une participation pour ce projet à travers la prise en charge du transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de participer au projet de classe de neige en prenant en charge les frais de transport
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Pour : 19

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents
Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Suzanne LEBRETON

MAIRIE de TRELIVAN 22 (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Nathalie KERJEAN

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr